



## **Un journaliste convoqué en gendarmerie pour avoir relayé sur Twitter... une information !**

Toujours plus ubuesque ! Le Syndicat National des Journalistes (SNJ), première organisation de la profession, exprime son indignation après l'audition en gendarmerie, ce mercredi 23 avril, d'un journaliste rémunéré à la pige et adhérent SNJ.

Il était entendu après la publication d'un tweet le 22 octobre 2024, relayant une information déjà diffusée par un média le 9 octobre 2024, à propos de l'identité d'un membre des services de renseignement français.

Cette procédure constitue une atteinte grave et injustifiée à la liberté d'informer. Elle s'inscrit dans une série de pressions exercées sur les journalistes, visant à dissuader toute enquête sur les activités des services de renseignement français, y compris lorsqu'elles portent sur des informations déjà accessibles au public.

Les avocats du journaliste concerné, Vincent Brengarth et Colomba Grossi, considèrent que ces agissements visent à instaurer un climat de peur et à museler les journalistes en raison de leur rôle essentiel dans le contrôle démocratique des institutions.

Récemment, une journaliste rémunérée à la pige pour Télérama avait été convoquée dans le cadre d'une procédure de diffamation alors que l'article n'était pas encore paru. Non contents d'entraver la liberté d'informer, les commanditaires de ces procédures utilisent à leurs fins personnelles, des forces de l'ordre sans doute plus utiles ailleurs.

Le SNJ exhorte les autorités à cesser ces pratiques et à garantir la protection des journalistes et de leurs sources, conformément aux principes fondamentaux de la liberté de la presse.

Le SNJ exprime sa solidarité pleine et entière envers ces journalistes et rappelle que la liberté d'informer est un droit fondamental qui doit être respecté et protégé.

*Paris le 28 avril*